AFFAIRE Nº 46

ETUDE DE DEFINITION DES RESERVES FONCIERES DEVENUES SANS OBJET A CONFIER A LA S.E.M.L. SO.DI.A.C.

Rapporteur : Gabriel ARMOUDOM.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le patrimoine foncier communal paraît contenir de nombreuses parcelles bâties et non bâties, généralement de petite taille, qui ne correspondent pas à un objectif précis fixé par la politique d'urbanisme ou de logement conduite par la Commune.

Aussi, afin de ne pas geler inutilement ces biens, et en vue d'une optimisation de la gestion du patrimoine communal, je vous propose de confier à la SO.DI.A.C. (SOciété DIonysienne d'Aménagement et de Construction) une étude de définition des réserves foncières à rétrocéder par voie de mandat, ce qui permettra à la SO.DI.A.C. d'agir ultérieurement au nom et pour le compte de la Commune.

Le coût de cette étude, estimé à 80 000 F T.T.C., sera pris en charge par le bilan prévisionnel de l'opération de rétrocession, si une suite est donnée par la Commune à l'étude en cause; dans le cas contraire, cette étude serait intégralement prise en charge par la Commune. Le coût de l'étude serait imputé au chapitre 908 - article 132 du Budget communal.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur cette affaire.

GERARD M. : A mon avis, c'est une erreur de se départir de ces petites parcelles qui sont souvent une monnaie d'échange.

LE MAIRE : Nous voulons précisément mener une étude pour savoir s'il s'agit d'une erreur de confier ces parcelles à la SO.DI.A.C..

Par ailleurs, dans le cadre du Contrat de Ville, nous envisageons de faire des acquisitions foncières pour un montant de l'ordre de 150 000 000 F. D'un côté, nous vendons des terrains. Mais, de l'autre, nous en achetons. Il y a donc là en définitive une volonté d'augmenter le patrimoine communal.

M. GERARD M. : Mais, vous savez que les travaux du Boulevard Sud nous poseront encore des problèmes avec certains petits propriétaires.

: Vous avez raison. Nous tiendrons compte de cet aspect du MAIRE problème. Mais, nous allons quand même faire une étude pour recenser l'ensemble des réserves foncières devenues sans objet. Ensuite, nous réfléchirons sur l'opportunité de rétrocéder certaines parcelles.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Six. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

> Le rapport est adopté à l'UNANIMITE (6 abstentions -dont 3 votes par procuration-).